

Burundi : 21 ans de prison pour un "braconnier" attrapé avec 18 défenses d'éléphants

@rib News, 08/12/2017 à 10h00 Source Xinhua Tharcisse Bavugimana, un braconnier burundais arrêté le 28 novembre dernier en flagrant délit de possession de 18 défenses d'éléphant pesant au total 35,8 kilogrammes, vient d'être condamné à 21 ans de prison par le tribunal de Grande instance de Makamba, a rapporté vendredi dans son édition de la mi-journée la radio nationale, citant son correspondant local.

Selon le réquisitoire ad hoc du parquet de la République à Makamba, Tharcisse Bavugimana a également arrêté possession d'une kalachnikov pliante, de 2.256 cartouches, d'un détonateur de grenade, et de cinq plaques de motos immatriculées en Tanzanie, un pays partageant une frontière avec le Burundi. Il s'est aussi vu accuser de "détention illégale" d'armes à feu, de braconnage d'animaux rares et de vol à main armée. L'individu incarcéré a également été condamné à une amende d'un million de francs burundais (484 euros), faute de quoi sa peine carcérale pourrait être revue à la hausse, jusqu'à 26 ans de prison. Selon le verdict judiciaire, le Burundi ne possède plus d'éléphants aujourd'hui, et le coupable est donc soupçonné d'avoir braconné en Tanzanie.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});